



VILLE DE NANTES
Département du B.A.T.I.I.
Direction Administrative et Financière

Marché de travaux
- ÉGLISE SAINT-CLÉMENT -
RESTAURATION DE LA FAÇADE OCCIDENTALE INTÉGRANT LE
CLOCHER, SÉCURISATION INCENDIE, MISE AUX NORMES
ÉLECTRIQUES ET ACCESSIBILITÉ

RÈGLEMENT DE LA CONSULTATION

Procédure Adaptée Ouverte
(Article R2123-1 du code de la commande publique)

Procédure entièrement dématérialisée depuis <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>
(cf. Annexe au présent règlement de la consultation)

La date limite de remise des offres est indiquée dans l'avis d'appel public à la concurrence (A.A.P.C.)
Tout dépôt d'offre devra être précédé d'une visite obligatoire (cf. art. 1.1)

ARTICLE 1 - Objet de la consultation

1.1 - Objet de la consultation

La présente consultation porte sur les **travaux de restauration de la façade occidentale intégrant le clocher, sécurisation incendie, mise aux normes électriques et accessibilité de l'Église Saint-Clément, sise Rue Maréchal Joffre à Nantes.**

Le contrat comprendra une condition d'exécution relative à l'insertion professionnelle de publics en difficulté pour le lot 1 précisé ci-dessous.

Il s'agit d'un marché ordinaire, alloti.

Visite obligatoire

Dans le cadre de cette consultation, les candidats sont **impérativement** tenus de visiter les lieux d'exécution des prestations/travaux.

Aussi, les candidats doivent obligatoirement joindre à leur offre **l'attestation de visite** (selon le modèle versé au DCE) datée et signée par un représentant de l'acheteur.

Des visites sont prévues les jours suivants :

- mercredi 6 novembre de 14h30 à 16h30 maxi
- mardi 12 novembre 2024 de 14h30 à 16h30 maxi
- mardi 19 novembre 2024 de 14h30 à 16h30 maxi

ATTENTION : Équipements de Protection Individuelle (EPI) obligatoires pour les visites

Au préalable, les candidats confirmeront leur présence aux personnes suivantes :

Mme Florence PRIVET
Assistante du Pôle Patrimoine B – Département B.A.T.I.I. – Ville de Nantes
joignable au 06 16 75 42 05 – 02 40 41 99 79
florence.privet@nantesmetropole.fr

et

M. Didier BERNARDEAU
Chef de projet Pôle Patrimoine B – Département B.A.T.I.I. – Ville de Nantes
joignable au 06 07 45 29 37 – 02 40 41 98 09
didier.bernardeau@nantesmetropole.fr

*Nota : les dates prévues ci-dessus sont à privilégier.
Néanmoins, l'acheteur se réserve la possibilité d'organiser une autre date de visite suivant les demandes, laquelle devra intervenir au minimum 8 jours francs avant la date limite de remise des offres.*

1.2 - Mode de consultation

Procédure Adaptée Ouverte (art. R2123-1 du Code de la commande publique)

1.3 - Décomposition de la consultation

Les prestations sont réparties en 7 lots.

Lots	Désignation
1	Maçonnerie – Pierre de Taille - Sculpture
2	Charpente bois – Cloches
3	Couverture

Lots	Désignation
4	Menuiserie - Peinture
5	Métallerie
6	Vitreaux
7	Fluides – Électricité

Chacun des lots fera l'objet d'un marché séparé. Néanmoins, un même soumissionnaire pourra se voir attribuer plusieurs lots.

Les candidats pourront présenter une offre pour un ou plusieurs lots.

1.4 – Groupement d'entreprises

L'acheteur ne souhaite imposer aucune forme de groupement à l'attributaire du marché.

=> L'acheteur précise que si le candidat ne dispose pas de toutes les compétences en interne, le groupement d'entreprise est vivement recommandé et à privilégier à la sous-traitance.

Les candidats peuvent présenter une offre, soit en qualité de candidats individuels, soit en qualité de membres d'un ou plusieurs groupements. **Ils ne peuvent donc pas cumuler les deux qualités.**

Un même prestataire ne pourra pas être mandataire de plus d'un groupement pour un même marché.

Le mandataire devra fournir, si le groupement est désigné attributaire, un document d'habilitation signé par les autres membres du groupement et précisant les conditions de cette habilitation.

1.5 - Nomenclature

La ou les classifications principales et complémentaires conformes au vocabulaire commun des marchés européens (CPV), par lot sont :

Lot 1	45262512-3 Maçonnerie de pierres de taille
Lot 2	45261100-5 Travaux de charpente
Lot 3	45261210-9 Travaux de couverture
Lot 4	45421000-4 Travaux de menuiserie 45442100-8 Travaux de peinture
Lot 5	45223110-0 Installation de structures en métal
Lot 6	45441000-0 Travaux de vitrerie
Lot 7	45311000-0 Travaux de câblage et d'installation électriques

ARTICLE 2 - Conditions de la consultation

2.1 - Durée – Délais d'exécution

Les délais d'exécution des travaux sont fixés à l'acte d'engagement et ne peuvent en aucun cas être modifiés.

A titre indicatif, le démarrage des travaux des travaux est prévu en mai 2025.

2.2- Variantes facultatives et obligatoires

Les variantes ne sont pas acceptées.

Aucune Prestation technique alternative (P.T.A.) - variante obligatoire n'est prévue.

2.3- Prestation supplémentaire éventuelle

Pour le lot n°2 « charpente bois - cloches », chaque candidat devra **impérativement** faire une proposition pour chacune des prestations supplémentaires éventuelles (P.S.E.) suivantes :

x **P.S.E. n°1 : Restauration des cloches 2 et 3**

La P.S.E. ne se substitue pas à la solution de base/variante mais vient s'ajouter à celle-ci, c'est-à-dire à ce qu'il sera possible d'exécuter dans le cadre du marché. Le choix de retenir ou non une P.S.E., en ce qu'il ne découlera pas de l'application des critères d'attribution de l'article 5 du présent R.C., sera laissé à la discrétion de l'acheteur.

2.4- Délai de validité des offres

Le délai de validité des offres est fixé à **5 mois** à compter de la date limite de remise des offres.

2.5- Clause d'insertion professionnelle

La Ville de Nantes est engagée dans une démarche volontaire de promotion de l'emploi et lutte contre l'exclusion. Le cahier des charges du présent marché intègre une condition d'exécution liée à l'insertion professionnelle des personnes éloignées de l'emploi en application des articles L2111-1 et L2112-2 du code de la commande publique.

L'entreprise attributaire devra réaliser une action d'insertion qui permette l'accès ou le retour à l'emploi de personnes rencontrant des difficultés d'insertion particulières selon le nombre d'heures minimal d'insertion défini au C.C.A.P. du présent marché.

L'article du C.C.A.P. relatif aux conditions particulières d'exécution de la clause sociale précise à cet égard les différentes modalités envisageables de mise en œuvre de cette action d'insertion.

Pour tout renseignement complémentaire, il est possible de contacter la Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales :

Mission Insertion Professionnelle par les clauses sociales de Nantes Métropole
Service Emploi et Insertion / Direction Économie et Emploi Responsables
Tél. : 02 40 99 32 91 - clausesociale@nantesmetropole.fr
2 cours du Champ de Mars – 44923 NANTES cedex 9

ARTICLE 3 – Contenu du dossier de consultation (DCE)

Le D.C.E. contient les pièces suivantes :

- x Le présent Règlement de consultation (R.C.) et son annexe « Dématérialisation »
- x L'Acte d'engagement (A.E.) et son annexe 1 relative à la désignation des co-traitants et répartition des prestations
- x Le modèle d'attestation de visite
- x Le Cahier des clauses administratives particulières (C.C.A.P.)
- x Le Cahier des clauses techniques particulières tous corps d'état confondus (C.C.T.P.)
- x L'avant-métré
- x Les Bordereaux de décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.) de chaque lot, sous formats xls et pdf
- x Les pièces graphiques :
 - plans et carnet de détail architecte
 - plans et note de calculs structure
 - plans électricité CFO CFA
- x Le calendrier prévisionnel de l'opération

- x Les principes du phasage du montage de l'échafaudage
- x Le plan d'installation de chantier (P.I.C.)
- x Le Plan Général de Coordination (P.G.C.)
- x Le Rapport Initial du Contrôle Technique (R.I.C.T.)
- x Les Rapport de diagnostics avant travaux : rapport de repérage de l'amiante, diagnostic amiante et diagnostic plomb avant travaux
- x La notice D.O.E.
- x Le cadre du mémoire technique

L'acheteur se réserve le droit d'apporter au plus tard 8 jours avant la date limite pour la remise des offres, des modifications de détail au dossier de consultation. Les candidats devront alors répondre sur la base du dossier modifié sans pouvoir élever aucune réclamation à ce sujet.

Si, pendant l'étude du dossier par les candidats, la date limite fixée pour la remise des offres est reportée, la disposition précédente est applicable en fonction de cette nouvelle date.

ARTICLE 4 - Présentation des candidatures et des offres électroniques

Les candidatures et les offres des concurrents seront rédigées en langue française ou accompagnées d'une traduction en langue française et exprimées en EUROS.

Chaque candidat aura à produire un dossier complet comprenant les pièces listées aux articles suivants.

4.1 - Contenu de la candidature électronique

Pièces à remettre au titre de la candidature (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Renseignements relatifs à la situation juridique du candidat
<ul style="list-style-type: none"> • Formulaire DC1* (Lettre de candidature), que la candidature soit présentée à titre individuel ou en groupement → <i>En cas de redressement judiciaire : par mesure de simplification, il est conseillé aux candidats de transmettre la copie du ou des jugements prononcés à cet effet dès la remise de l'offre.</i>
Renseignements relatifs à la capacité économique / financière du candidat
<ul style="list-style-type: none"> • Chiffre d'affaires global et chiffre d'affaires concernant les prestations objet du contrat, réalisées au cours des 3 derniers exercices disponibles • Preuve d'une assurance pour les risques professionnels
Renseignements relatifs à l'aptitude à exercer l'activité professionnelle et aux capacités techniques et professionnelles
<ul style="list-style-type: none"> • Effectifs moyens annuels du candidat et l'importance du personnel d'encadrement pour chacune des 3 dernières années • Références du candidat effectuées au cours des 3 dernières années : montant, date, nature des prestations/travaux réalisés et identité du client (privé ou public), et pouvant être assorties d'attestations de bonne exécution pour les travaux les plus importants <u>de même nature et complexité que ceux de la présente consultation</u>. Ces attestations indiquent le montant, la date et le lieu d'exécution des travaux et précisent s'ils ont été effectués selon les règles de l'art et menés régulièrement à bonne fin (en annexe au DC2 si utilisation de ce document et tout document.)
Certificat de qualifications ou équivalence(s)
<p><u>Lot 1 :</u></p> <ul style="list-style-type: none"> • Qualibat 2194 Restauration pierre de taille et maçonnerie des monuments historiques + • Qualibat 1412 Échafaudages (technicité confirmée) ou équivalence + • Références pour la sculpture (cf. supra)

Lot 2 :

- **Qualibat 2393 – Restauration de charpente des monuments historiques**
+
- **Références (cf. supra) et Labels pour les cloches**

Lot 3 : **Qualibat 3194 couverture du patrimoine et monuments historique**

Lot 4 :

- **Qualibat 4393 – Restauration des menuiseries des monuments historiques**
+
- **Qualibat 6112 – Peinture et ravalement (technicité confirmée)**

Lot 5 : **Qualibat 4492 - Ferronnerie**

Lot 6 : **Références (cf. supra)**

Lot 7 :

- **QUALIFELEC E3. Classe 3**
+
- **Références en église (cf. supra)**

Les candidats peuvent produire la qualification demandée ou apporter par tout moyen la preuve d'une capacité équivalente (notamment par le biais d'attestations de bonne exécution délivrées à l'issue de travaux de même nature et complexité que la présente consultation).

Chacun des certificats précités pourra faire l'objet d'équivalence, le pouvoir adjudicateur acceptant tout moyen de preuve équivalent ainsi que les certificats équivalents d'organismes établis dans d'autres États membres

*disponibles gratuitement sur le site www.economie.gouv.fr

Le candidat peut présenter sa candidature, accompagnée de l'ensemble des informations décrites dans le tableau ci-dessus, sous la forme du Document Unique de Marché Européen (DUME) prévu à l'article R2143-4 du Code de la commande publique.

Les candidats peuvent par ailleurs bénéficier des dispositions des articles R2143-13 et R2143-14 du même Code.

Enfin, un candidat qui ne disposerait pas, à titre individuel, des capacités suffisantes à la réalisation du marché est libre de faire valoir (en les prouvant) les capacités d'autres entités, soit notamment en répondant en groupement, soit en présentant un ou plusieurs sous-traitants. Dans ce dernier cas, le candidat apportera, par tout moyen approprié, la preuve qu'il disposera effectivement, en cas d'attribution, des moyens de ce ou ces sous-traitants. Cette preuve peut notamment prendre la forme d'un engagement écrit de ce ou ces derniers. Comme précisé à l'article 1.4 du présent règlement de consultation, si le candidat ne dispose pas de toutes les compétences en interne, le groupement d'entreprise est vivement recommandé et à privilégier à la sous-traitance.

4.2 - Contenu de l'offre électronique

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
L'Acte d'engagement (A.E.) et, le cas échéant, son annexe 1 relative à la désignation des co-traitants et répartition des prestations, dûment complété(s) par les représentants qualifiés des entreprises ayant vocation à être titulaires du contrat
En cas de déclaration de sous-traitance, un formulaire DC4 (www.economie.gouv.fr) dûment renseigné
L'attestation de visite , datée et signée par un représentant de l'acheteur

Pièces à produire au titre de l'offre (aucune signature n'est exigée à ce stade)
Le Bordereau de Décomposition du prix global et forfaitaire (D.P.G.F.), dûment renseigné
Le mémoire technique rédigé sur la base du cadre de mémoire technique joint au DCE (remplir un mémoire par lot soumissionné)
Les fiches techniques descriptives des matériaux proposés rédigées en langue française ou accompagnée d'une traduction en langue française

ARTICLE 5 - Sélection des candidatures et jugement des offres

Les critères intervenant pour la sélection des candidatures sont : aptitude à exercer l'activité professionnelle, capacité économique et financière, capacités techniques et professionnelles

Les critères pondérés retenus pour le jugement des offres sont les suivants :

Critères	Coefficient
Valeur technique appréciée au regard du mémoire technique	50
- Pertinence de la méthodologie proposée pour l'exécution des travaux et qualité des matériaux proposés au regard des fiches techniques et procédés de mise en œuvre	30
- Pertinence des moyens humains et matériels affectés aux travaux et des dispositions proposées par l'entreprise pour assurer le respect des délais	20
Valeur environnementale :	
Pertinence des mesures relatives à la prise en compte par l'entreprise de l'environnement	10
Prix des prestations sur la base du prix global et forfaitaire	40

Chaque critère et sous critère sera noté sur 5.

Incohérences constatées dans les prix

En cas de discordance entre les prix ou les montants portés en lettres et ceux portés en chiffres, les montants ou les prix portés en lettres prévaudront et ceux portés en chiffres seront rectifiés en conséquence.

Dans le cas où le marché est conclu à prix global et forfaitaire :

En cas de discordance entre la décomposition du prix global forfaitaire et l'acte d'engagement, c'est le montant inscrit dans ce dernier document qui prévaudra et sous-tendra en conséquence le jugement des offres. Toutefois, si le candidat concerné est sur le point d'être retenu, il sera invité à rectifier son offre pour la mettre en harmonie avec les mentions de l'Acte d'engagement. En cas de refus, son offre sera éliminée comme non cohérente.

Négociation et régularisation

Après une première analyse des offres sur la base des critères de jugement précités, et, si l'acheteur le souhaite, il pourra être demandé aux soumissionnaires concernés de rendre leurs offres régulières.

L'acheteur se réserve la possibilité d'engager une négociation sous réserve de disposer d'un nombre d'offres suffisant, avec les **3 candidats** dont les offres seront les mieux classées au vu de cette première analyse.

Cette négociation aura pour objectif d'optimiser les offres tant d'un point de vue qualitatif et technique que financier.

L'absence de réponse d'un candidat à cette invitation dans le délai imparti emporte le maintien de son offre initiale dans toutes ses composantes.

La négociation sera menée dans le respect du principe d'égalité de traitement des candidats via la messagerie sécurisée. Les modalités de cette négociation seront précisées dans l'invitation à négocier.

ARTICLE 6 - Documents à produire par l'attributaire

L'acheteur enverra à l'attributaire un courrier listant les documents à produire par celui-ci à des fins de justification de sa non-interdiction de soumissionner conformément aux articles R2143-6 et R2143-10 du Code de la commande publique et de son respect des obligations induites par les dispositions idoines du Code du Travail.

Si l'attributaire ne produit ou ne peut produire dans le délai imparti ces documents justificatifs, il sera éliminée en application des dispositions de l'article R2144-7 du Code de la commande publique.

Dans ce cas, le soumissionnaire dont l'offre a été classée immédiatement après la sienne est sollicité pour produire les documents nécessaires.

Par ailleurs, le pouvoir adjudicateur se réserve la possibilité d'évincer l'attributaire s'il apparaît qu'il tombe sous le coup de l'une des interdictions de soumissionner visées à aux articles L2141-7 à L 2141-10 et suivants du Code de la commande publique. Avant qu'il ne prenne sa décision, et conformément aux dispositions de l'article L. 2141-11 du Code de la commande publique, l'acheteur invitera l'attributaire à prouver que son professionnalisme et sa fiabilité ne peuvent plus être remis en cause et, le cas échéant, que sa participation à la procédure de passation du marché public n'est pas susceptible de porter atteinte à l'égalité de traitement. Si les éléments et précisions fournis ne s'avèrent pas concluants, l'attributaire sera exclu.

ARTICLE 7 - Renseignements complémentaires

Pour tout renseignement complémentaire, les candidats devront transmettre impérativement leur demande écrite 6 jours au plus tard avant la date limite des offres par l'intermédiaire du profil d'acheteur : <https://marchespublics.nantesmetropole.fr>

Une réponse sera alors adressée depuis le profil acheteur au plus tard 4 jours avant la date limite de remise des offres.

En cas d'interrogations concernant les modalités de dépôt

Courriel : contact.marches@nantesmetropole.fr